



MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT
DES RESSOURCES PRIMAIRES,
DES AFFAIRES FONCIÈRES,
DE LA VALORISATION
DU DOMAINE ET DES MINES

N° 252 / MPF / DBS / ZOO

Pirae, le 08/08/2017

DIRECTION DE LA BIOSECURITE
CELLULE ZOOSANITAIRE

Le chef de cellule,

Affaire suivie par :
Mme Valérie ROY

NOTE AUX IMPORTATEURS

Objet : Levée des mesures de restriction relatives à l'infection par les virus de la maladie de Newcastle et de l'influenza aviaire H5N8 en Suède

Réf. : - loi du pays n° 2013-12 du 06 mai 2013 réglementant, aux fins de protection en matière de biosécurité, l'introduction, l'importation, l'exportation et le transport interinsulaire des organismes vivants et de leurs produits dérivés ;
- arrêté n° 979 CM du 24 juillet 2015 modifié portant fixation de la liste des marchandises susceptibles de véhiculer des agents de maladies transmissibles des animaux et de la liste des denrées alimentaires et aliments pour animaux susceptibles de ne pas répondre aux conditions de sécurité sanitaire des aliments ;
- note aux importateurs n° 980 PR/SDR/QAAV du 14 novembre 2016 ;
- note aux importateurs n° 1155 PR/SDR/QAAV du 26 décembre 2016 ;
- note aux importateurs n° 326 MPF/SDR/QAAV du 26 avril 2017 ;
- rapport final de l'OIE du 16 février 2017 ;
- rapport final de l'OIE du 1^{er} août 2017.

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que le délai de trois mois s'étant écoulé après la fin des opérations de nettoyage et de désinfection des élevages infectés, la Suède a retrouvé son statut de pays indemne d'infection par le virus de la maladie de Newcastle le 14 février 2017 et d'infection par les virus de l'influenza aviaire le 29 juillet 2017.

Il a donc été décidé de lever les mesures de restriction relatives à l'importation d'œufs, d'ovoproduits, de viandes de volaille de la Suède n'ayant pas été soumis à un traitement thermique inactivant les virus de l'influenza aviaire, élevées dans les 3 semaines précédant l'abattage ou la ponte à compter du 29 juillet 2017.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Le chef de cellule,

Valérie ROY